

MANIFESTE POUR L'ÉGALITÉ



ÉGALITÉ

Égalité pour les citoyens français

Les citoyens ont droit au même niveau de service public en ville ou à la campagne. Seule la constitution d'une grande force républicaine de sécurité pourrait mettre un terme à une dualité fratricide et dispendieuse. Cette concurrence entretenue conduit, par le coût supérieur de la gendarmerie et par la multiplication des doublons, à une gabegie budgétaire inacceptable dans un contexte de restriction budgétaire

ÉGALITÉ

Égalité des droits.

Le SCSI a initié une action au niveau européen afin que les gendarmes français obtiennent le droit de se syndiquer. Dans la grande majorité des pays européens les militaires peuvent aujourd'hui bénéficier de cette avancée démocratique et user d'un droit syndical limité, similaire à celui des policiers.

ÉGALITÉ

Égalité des responsabilités des officiers.

Avec un taux d'encadrement identique dans les deux forces, les officiers de police n'acceptent plus l'OPA d'officiers de la gendarmerie sur des postes à responsabilité de service de police sans stricte réciprocité.

ÉGALITÉ

Égalité des carrières

Occupant les mêmes responsabilités et participant ensemble à la conduite de toutes les missions du ministère de l'intérieur, les officiers de police ne tolèrent plus le déroulement de carrières totalement disproportionné et inéquitable entre les deux forces. En 2014, un officier de gendarmerie perçoit hors logement gratuit, transport SNCF à prix réduit et dispositifs de fins de carrières, 100 000 euros de plus sur les quinze premières années de carrière (Cf. rapport de la Cour des comptes - mars 2013)